



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 25/11/2025
ID : 057-245700695-20251120-D2025_168_SI-AR

DECISION 2025-168

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2524CMAA concernant l'installation d'une climatisation dans les locaux du multi-accueil "Les Lucioles" à Hettange-Grande, notifié le 4 août 2025 conclu avec l'entreprise SATEC à 57330 HETTANGE-GRANDE, pour un montant de 204 562,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 ayant pour objet de prolonger la durée du contrat et de modifier le calendrier des prestations,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que l'avenant opère une modification du marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence, la modification étant non substantielle au sens des articles L. 2194-1 5° et R. 2194-7 du Code de la Commande Publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 1 au marché n° 2524CMAA concernant l'installation d'une climatisation dans les locaux du multi-accueil "Les Lucioles" à Hettange-Grande, notifié le 4 août 2025, est conclu avec la société SATEC à 57330 HETTANGE-GRANDE, dans le but de prolonger le délai d'exécution du marché jusqu'au 31 août 2026 sans que le montant du marché ne soit changé.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

